

LUXEMBURGENSIA

MIGRATION

Geteilte Vergangenheit

Renée Wagener

Woran erinnern sich Migrantenfamilien? Und wie geht die Mehrheitsgesellschaft mit deren Erinnerungspraktiken um? Ein neues Buch thematisiert die Brüche zwischen den Erinnerungsräumen Einheimischer und Zugewanderter.

„Nos ancêtres les Gaulois“ - mit seinem ironischen Gebrauch des Spruchs, den im „Hexagone“ jedes Kind in der Schule lernt, löst der schwarze französische Bestsellerautor Gaston Kelman beim Publikum regelmäßig Lachsalven aus, wie kürzlich wieder in Luxemburg zu erleben. Er berührt damit jedoch einen wesentlichen Punkt von kollektiver Erinnerung. Denn, wie Piero-D. Galloro im soeben erschienenen Band „Migra-

tion und Erinnerung“ feststellt: MigrantInnen setzen die Blicke mehrerer Gesellschaften nebeneinander. Doch die Aneignung der Geschichte der Ankunftsgesellschaft bleibt ihnen meist versagt, sogar in der zweiten Generation, während die ihres Ursprungslandes devalorisiert wird.

„Luxemburg stellt ... einen interessanten Kasus dar für die vergleichende Betrachtung der Frage, welcher Platz dem Fremden in der nationalen Erinnerungskultur eingeräumt wird.“ So schreibt Elisabeth Boesen in der Einleitung zu dem von ihr und Fabienne Lentz herausgegebenen Band, der die Beiträge zu einem internationalen Wissenschaftstreffen wiedergibt. Migration ist mittlerweile, wie überall in Europa, zum „Gegenstand

nationaler Erinnerung“ avanciert. Doch obwohl Luxemburgs Geschichte tiefgreifend von Emigrations- und Immigrationsprozessen geprägt ist, sind die Luxemburger Veröffentlichungen zu diesem Thema keineswegs zahlreich.

„Migration und Erinnerung“ hilft, diese Lücke zu füllen. Das Buch handelt von der spannenden Frage, ob, und falls ja, wie Migrationsgeschichte in die nationalen Geschichtsdiskurse aufgenommen wird und welche Erinnerungsräume sich umgekehrt Migrantinnen und Migranten in ihrem Ankunftsland schaffen. Fabienne Lentz verweist dabei auf die Spezifität der italienischen Erinnerung in Luxemburg, bei der sich wenig Divergenz zwischen privatem und öffent-

lichem Diskurs offenbart - was sie damit erklärt, dass diese Migrationsgeschichte als „gelingen“ und als wenig konfliktbehaftet erlebt wird. Sophie Schram zeigt am Beispiel des Viertels „Italien“ in Düdelingen, wie Frauen unterschiedlicher Nationalität bzw. Herkunft auf der Grundlage des gemeinsamen „Erlebens“ eines Quartiers einen neuen, wenn auch fragilen Erinnerungsraum schaffen.

Angela Kühner, die untersuchte, wie deutsche Jugendliche mit Migrationserfahrung mit der Geschichte des Holocaust umgehen, unterstreicht: „Erinnern ist eng mit Zugehörigkeit verbunden, und gerade im Kontext kollektiver Erinnerung wird systematisch ein Subjekt der Erinnerung („Wir“) in Abgrenzung von den

CONSTITUTION

De la fiction à la réalité, un passage difficile

Renée Wagener

« Peut faire mieux », c'est le verdict des experts qui se sont réunis pour analyser, dans une récente publication, l'actuelle proposition de réformer la loi fondamentale de fond en comble.

En avril 2009, un mois seulement après « l'affaire de l'euthanasie », le député Paul-Henri Meyers (CSV) a déposé une proposition de révision de la Constitution. Rien d'exceptionnel, puisque ces dernières années, treize autres l'ont déjà précédée. Ce qui semble nouveau au premier abord, c'est qu'il s'agit d'une modification de la loi fondamentale luxembourgeoise dans son ensemble. Car dans la nouvelle publication « La refonte de la Constitution luxembourgeoise en débat », on souligne que depuis

l'introduction de la première Constitution en 1848, malgré quelques changements majeurs en 1856, 1919 et 1948, une grande partie des articles sont restés inchangés.

Nouvel essai

Mais il ne s'agit pas du premier essai d'une modernisation plus systématique. Après une tentative initiale de la députée Colette Flesch en 1979, une consultation des « forces vives de la nation » en 1986 ainsi que des propositions successives de partis d'opposition, le premier ministre Jean-Claude Juncker y avait donné son feu vert en 1999.

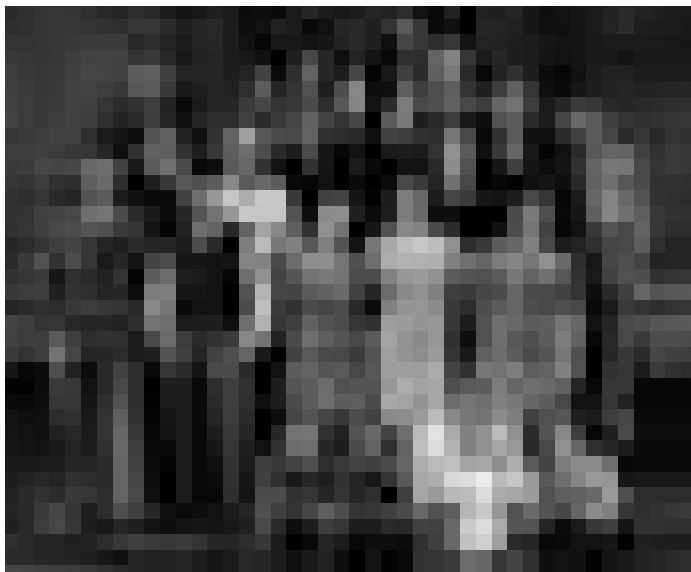
Si une telle réforme globale de la Constitution n'a pas abouti, l'attitude de la cour grand-ducale n'y semble

pas hors de cause - ou du moins la peur des grands partis de marcher sur les plates-bandes du palais. Car après la simplification de la procédure de révision en 2003, la commission s'est limitée à adapter par-ci, par-là l'un ou l'autre article - souvent pour sortir d'impasses politiques. L'« affaire de l'euthanasie », suite à laquelle le parlement a ôté au chef de l'Etat le pouvoir de sanctionner des lois, en est le plus récent exemple.

La publication citée, fruit d'un colloque qui s'est tenu en mai de cette année à l'Université du Luxembourg et réunissait les contributions de spécialistes en la matière, délaisse ces cheminements politiques pour se concentrer sur les propositions Meyers. Les critiques sont explicites par rapport à la timidité des réformes

proposées, notamment en matière de droits fondamentaux. Ainsi, le seul nouveau droit social proposé est celui à un logement approprié. Et encore. Il aura, comme le note Achim Seifert, surtout une valeur symbolique, même s'il « sera sans doute un moteur important de débats politiques ».

Combiné au fait que la Cour constitutionnelle ne peut ni se saisir elle-même, ni, après avoir constaté l'inconstitutionnalité d'une loi lors d'une question préjudicielle concernant une affaire en cours, forcer le législateur à changer la loi respective, la portée de la constitution luxembourgeoise restera limitée. Dean Spielmann le souligne à l'exemple de l'adoption plénière par des célibataires, contraire à la loi luxembourgeoise mais conforme à la Convention



Familie Peruzzi,
Esch-Hiehl
1954.

jeweils Anderen der Erinnerung („Die“) produziert.“ In diesem Sinn ist kollektives Erinnern dann auch Erinnerungspolitik: „Wer fordert in wessen Namen das Erinnern - oder Vergessen - welcher Ereignisse und welche Interessen, Wünsche und Befürchtungen sind daran geknüpft?“ Für Claudia Lentz geht es deshalb darum, „die bestehenden Grenzen von

Vorstellungen geteilter Vergangenheit und daraus abgeleiteter Zugehörigkeit aufzuzeigen - und zu erweitern.“

Boesen, Elisabeth / Lentz, Fabienne (Hg.):
Migration und Erinnerung: Konzepte und
Methoden der Forschung / Migration
et mémoire : concepts et méthodes de
recherche. Berlin, Lit, 2010.

européenne des droits de l'homme. Si une plaignante a récemment eu gain de cause, cela n'a pas amené le législateur à adapter la loi. En tout, de 21 dispositions législatives déclarées inconstitutionnelles par la Cour, sept sont restées en vigueur jusqu'à ce jour.

Au milieu du gué

Mais la plus grande faiblesse de la Constitution actuelle est qu'elle crée des « fictions », comme le formule Jörg Gerkrath, en matière de division des tâches entre le grand-duc et le gouvernement. Ainsi, l'article 47 prétend que l'initiative législative est réservée au grand-duc, alors qu'en fait, le gouvernement et le parlement s'en occupent. Les réformes proposées s'arrêtent cependant, selon Marc Elvinger « au milieu du gué ». Si l'on met fin, comme le fait le législateur, à la fonction législative du grand-duc, il faudrait également lui ôter le pouvoir réglementaire. Pourtant, dans la version de la commission, même si le conseil de gouvernement arrête les textes (art. 99), le grand-duc « prend » toujours les règlements (art. 54). Et de recom-

mander « d'aller plus loin dans la logique invoquée par les auteurs de la réforme eux-mêmes à l'appui de leur démarche et de confier au seul gouvernement les fonctions formellement exercées par le Grand-Duc mais en réalité assumées par le Gouvernement lui-même ».

L'auteur de la proposition, Paul-Henri Meyers, n'a pas manqué de souligner que la proposition, fruit du travail en commission depuis 2005, « n'est pas seulement un document juridique, mais également un compromis politique ». Adapter la Constitution à la réalité ne rend pas seulement visible que le grand-duc exerce essentiellement une fonction représentative. Il devient également ostensible

que le pouvoir du gouvernement s'est renforcé. Non seulement par rapport au grand-duc, mais également vis-à-vis du parlement, qui n'est mis dans le secret des règlements grand-ducaux que par la grâce de l'un ou l'autre ministre. Le récent conflit autour de la réforme de la santé publique, dont le contenu essentiel se trouve dans des règlements qui n'ont pas été divulgués, montre ce qu'il en est du pouvoir du... premier pouvoir.

Aufbrüche und Vermittlungen

Mit „Beiträgen zur Luxemburger und europäischen Literatur- und Kulturgeschichte“ ehrt das Centre national de littérature seine Direktorin. Der im Aisthesis-Verlag erschienene, grafisch recht konservativ wirkende Band vereinigt Beiträge in Deutsch und Französisch zu den Forschungsthemen, die auch Germaine Goetzinger beschäftigen: Sozial- und Frauengeschichte, Bildungsgeschichte, Literaturwissenschaft, Luxemburger Sprachpolitik. Die Artikel sind bunt zusammengewürfelt: Viele behandeln Luxemburger Forschungsschwerpunkte, einige lassen Goetzingers Verankerung im deutschen Germanistikbetrieb erkennen; manche sind Ausschnitte aus größeren Arbeiten, andere stehen mit neuen Forschungsprojekten in Zusammenhang. Trotzdem nimmt man das Buch gern zu Hand: Die zahlreichen Beiträge vermitteln in angenehmer Kürze Einblicke in die Entwicklung der geisteswissenschaftlichen Forschung.

Aufbrüche und Vermittlungen / Nouveaux Horizons et médiations. Livre d'or. Bielefeld, Aisthesis, 2010.

L'extrême gauche au pouvoir

Dans le périodique « forum », Stéphanie Kovacs, qui a publié en 2009 son travail de candidature pour le stage pédagogique sur le Parti communiste, vient d'être fustigée par l'historien Henri Wehenkel d'être « prisonnière de son schéma d'interprétation ». L'historienne ne semble effectivement pas s'être débarrassée d'un mélange de naïveté et de hardiesse déjà visible dans « Communisme et anticommunisme 1917-1932 », paru en 2002 - travail pourtant accompagné par les conseils de... Henri Wehenkel. Le nouveau livre, lui, est introduit par les paroles bienveillantes de Charles Barthel. Déjà son titre classant le courant communiste dans l'« extrême-gauche » est pour le moins discutable : ce choix n'est d'ailleurs discuté nulle part dans le livre. Kovacs semble également très convaincue que le PCL était essentiellement une courroie de transmission des « directives de Moscou ». Si Wehenkel constate à ce sujet que « L'explication policière de l'Histoire comme conspiration du démon nous empêche de voir ce qu'il y a de nouveau et de fécond dans le passé », c'est néanmoins un peu trop simple. Le degré de dépendance - ou d'indépendance - du PCL est une question intéressante, que peu de chercheurs et chercheuses, notamment de la gauche, n'ont abordé jusqu'ici.

Kovacs, Stéphanie: L'extrême gauche au pouvoir : stratégie et politique du Parti Communiste Luxembourgeois de la fin de la Seconde Guerre mondiale au début de la Guerre Froide (1945-1947). Paris : Books on demand, 2009.

Im Zeichen der Flamme

Frausein allein adelt nicht - der Spruch fällt einem beim Blättern in der Neuauflage von Marie-Louise Tidick-Ulvelings „Im Zeichen der Flamme“ ein. Mit der Erzählung aus dem Jahre 1961 über die Hexenverfolgungen hat das Centre national de littérature in seiner Reihe „Lëtzebuurger Bibliothéik“, in der bislang so illustre Autoren wie Michel Rodange, Batty Weber oder Joseph Funck erschienen, erstmals eine Frau gewürdigt. Das Thema eignet sich sicherlich für eine literarische Verarbeitung, doch bei dieser Erzählung muss nicht nur der Wert als Zeitdokument in Zweifel gezogen werden. Der Kommentar erwähnt zaghaft „sprachliche Schwächen“ oder „einen Stil, der von manchen Kritikern als antiquiert bezeichnet wird.“ Das bestätigt sich beim Lesen von Zeilen wie zum Beispiel dieser: „Frühzeitig beschwerte die köstlich klare Frühlingluft sich mit sommerlicher Schwüle.“ Oder: „In dem festen Händedruck, mit dem sie schieden, lag ein schwerwiegend Versteht.“ Aus dem Kommentar wird nicht erkennbar, weshalb Tidick-Ulvelings Erzählung trotzdem „zu den wichtigsten Beiträgen zur Luxemburger Literatur der Mitte des 20. Jahrhunderts“ gehören soll. Wenn es die Absicht des CNL gewesen sein sollte, Literatur von Frauen zu valorisieren, so hätte es Alternativen gegeben, etwa von Autorinnen wie Marie-Henriette Steil oder Alice Geschwind zu veröffentlichen.

Tidick-Ulveling, Mimy: Im Zeichen der Flamme. Vorgestellt und Kommentiert von Sandra Schmit. Mersch, CNL, 2010.